

SEANCE du 22 septembre 2022

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux, dix-huit heures, le conseil municipal convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BLOT, Maire.

Sont présents : Michel VAUCLIN, Daniel COLLAY, Frédéric SOUILLARD, Vanessa BECAM, Serge VAUCLIN, Delphine HAMDIDOUCHE, Dominique HILL, Amaury SAULNIER, Karim BOUCHENTOUF

Absents excusés : Sandrine CLEMENCE

Secrétaire de Séance : Michel VAUCLIN

Date de convocation : 31 août 2022 – Date d'affichage : 26 septembre 2022

Contrat groupe d'assurance des risques statutaires – adhésion - autorisation

- Vu Le code général de la Fonction Publique,
- Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 26, 5^{ème} alinéa ;
- Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire rappelle :

- que la commune a, par délibération du 14 octobre 2021, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-Maritime de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986 ;

Le Maire expose :

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant

Compte tenu des éléments exposés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide

- *d'accepter la proposition suivante :*

Assureur : CNP ASSURANCES / SOFAXIS

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents affiliés à la CNRACL :

Tous les risques avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6.07 %

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et des agents contractuels de droit public :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire : 1.10 %

Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du contrat d'assurances en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.15 % de la masse salariale assurée par la collectivité.

- D'autoriser la commune à adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime, à compter du 1^{er} janvier 2023.*
- D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.*
- D'autoriser le Maire à résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.*

Lotissement route du Mont Landrin

Les travaux du lotissement de 13 parcelles, situé route du Mont Landrin, avancent bien et les parcelles pourront être prochainement livrées.

A la demande du lotisseur, nous devons arrêter la couleur des candélabres ainsi que le futur nom du lotissement.

Après échange, les membres du Conseil, décident que les candélabres seront de couleur verte RAL 6005.

Le nom retenu pour le lotissement est Le Clos Chemin des Fées.

Vidéo protection

Les membres du Conseil Municipal ont souhaité recevoir le concours du référent sûreté du groupement de Gendarmerie de Rouen car ils envisagent de faire installer des équipements de vidéoprotection dans différents endroits de la commune.

Une réunion de travail a été organisée en mairie de Frichemesnil

A l'issue de la présentation lors de cette réunion, il est décidé qu'un diagnostic de sûreté soit

réalisé sur la commune de Frichemesnil, diagnostic effectué par le référent sûreté du groupement de gendarmerie de la Seine-Maritime à Rouen. Un rapport a ensuite été transmis en Mairie, les membres du Conseil Municipal en prennent connaissance. Suite à cette étude, les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer pour l'installation de futures caméras. S'il est décidé de poursuivre les démarches une étude de faisabilité sera réalisée par une entreprise privée. Cette étude ainsi que l'achat et l'installation de caméras pourront être subventionnés. Il convient également d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser les demandes de subvention.

Après échange, les membres du Conseil Municipal, décident de poursuivre les démarches pour l'installation d'un système de vidéo protection sur la commune. Ils autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au dossier, notamment les demandes de subvention.

Admission en non-valeur

Nous avons reçu de la Trésorerie une liste de créances définitivement irrécouvrables pour un montant total de 177.15 euros.

Il revient donc à la mairie de procéder à l'admission en non-valeur de ces titres.

Il convient également de prévoir au 6542 les crédits budgétaires nécessaires.

| Désignation | Diminution de crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--------------------------|--------------------------------------|---|
| 6542 – Créances éteintes | | 177.15 € |
| 022 – Dépenses imprévues | 177.15 € | |
| Total général | 177.15 € | 177.15 € |

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, admettent ces titres en non-valeur pour un montant de 177.15 euros.

Ils acceptent d'inscrire au compte 6542 la somme de 177.15 euros.

Enquête publique éolien

Nous avons reçu en mairie un avis d'enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Centrale éolienne de production d'énergie Bois de la Londe en vue d'implanter et d'exploiter un parc éolien constitué de 5 aérogénérateurs au sein des territoires des communes de Bracquetuit, Etainpuis et Grigneuseville.

Notre commune est située dans le rayon d'affichage prévu par les dispositions du code de l'environnement.

Conformément aux dispositions de l'article R123-12 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est appelé à donner un avis sur le projet.

Le dossier est consultable sur le site internet de la Préfecture www.seine-maritime.gouv.fr, l'enquête se déroulera du 3 octobre au 3 novembre 2022.

Le commissaire enquêteur assurera cinq permanences en mairies afin de recevoir les observations du public aux lieux, jours et heures suivants :

- Lundi 3 octobre de 14h à 17h en mairie de Bracquetuit
- Mardi 11 octobre de 16h à 19h en mairie d'Etampuis
- Mardi 18 octobre de 8h30 à 11h30 en mairie de Grigneuseville
- Mercredi 26 octobre de 9h à 12h en mairie de Bosc-le-Hard
- Jeudi 3 novembre de 14h à 17h en mairie de Bracquetuit (clôture)

Les observations et propositions peuvent être communiquées pendant toute la durée de l'enquête :

- 1) Par courrier électronique à l'adresse suivante : cepeboisdelaalonde@enquetepublique.net
- 2) Sur le registre dématérialisé disponible sur : <http://cepeboisdelaalonde.enquetepublique.net>
- 3) Par courrier en mairies de Bracquetuit, Etampuis, Grigneuseville et Bosc-le-Hard, en précisant que ce dernier est adressé à Monsieur le Commissaire enquêteur
- 4) Sur les registres d'enquête disponibles en mairies de Bracquetuit, Etampuis, Grigneuseville et Bosc-le-Hard aux jours et heures d'ouverture au public

*Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier émettent un **avis défavorable** au projet d'implantation et d'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Bracquetuit, Etampuis et Grigneuseville*

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre approche et nous devons commencer l'organisation. Des devis ont été demandés.

Il convient de fixer le montant de la participation pour les personnes de moins de 65 ans. Pour rappel, le montant 2019 était de 20 euros.

Il faut également faire le choix du traiteur, les demandes de devis sont en cours.

Après en avoir échangé, les membres du Conseil Municipal décident d'organiser cette année le traditionnel banquet du 11 novembre. Ils décident également de maintenir le montant de la participation financière pour les personnes de moins de 65 ans à 20 euros.

Informations

Rentrée des classes

La rentrée a eu lieu le 1^{er} septembre 2022 et s'est bien déroulée. Cette année nous accueillons 44 enfants (6 PS, 16 MS, 16 GS et 6 CP).

Lotissement Clos au Val au Bouvier

Les travaux avancent bien sur ce lotissement. Les candélabres sont posés. Les parcelles pourront être livrées fin septembre, début octobre.

Locations de salles

L'épidémie de covid évolue toujours. La Maison du Village est à ce jour remise en location mais la salle polyvalente ne l'est pas encore. Nous recevons des demandes pour cette salle. Pour information, une cloison a été abattue dans la réserve afin d'augmenter et d'améliorer le rangement lors d'éventuelles locations.

La salle polyvalente sera remise en location à compter du 1^{er} janvier 2023. Les élus se réservent le droit d'annuler les réservations si la situation sanitaire venait à fortement se dégrader.

Bassins versants

Une réunion a eu lieu en septembre avec les syndicats de bassins versants. Ce rendez-vous a été suivi d'une visite sur le terrain pour répondre à deux problématiques. Tout d'abord, suite aux inondations survenues en juin 2021, route du Val au Bouvier. Le syndicat va revenir vers la commune pour faire des propositions afin que cela n'arrive plus. (création d'un bassin, déviation de l'eau...)

Le second problème évoqué est l'eau en stagnation, impasse de l'ancien presbytère. Le syndicat va revenir rapidement vers la commune car cela semble plus simple à solutionner.

Syndicat Frichemesnil – Grugny – La Houssaye Bérenger

Suite au vote du budget en déséquilibre, la Cour des comptes a repris la main.

Club de gym

Depuis le début du mois de septembre, le club de gym a repris ses activités. De nouveaux cours ont été proposés afin d'essayer d'être plus attractif.

Une randonnée est organisée par le club le 16 octobre. La commune offrira le pot au retour et des tables seront mises à disposition.

Questions diverses

Est-il possible de modifier l'éclairage public afin de faire des économies ?

Oui, cette question a déjà été évoquée avec notre employé communal. Un récapitulatif des horaires d'allumage et d'extinction va être établi. Cela permettra d'uniformiser les horaires dans la commune et d'économiser l'électricité.

Est-il possible de refaire passer la ligne 529 à Frichemesnil comme il y a quelques années ?

La demande va être faite auprès des services compétents afin de voir la faisabilité de cette demande.

Des déchets sont stockés dans un chemin, route du Chemin des Fées.

Nous allons regarder si ces déchets sont sur la voie publique ou dans une propriété privée.